

MANDATS & FONCTIONS JURIDICTIONNELLES

Banque Publique d'Investissement - BPI

▶ DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

▶ MANDAT REGIONAL

▶ Durée indéterminée

▶ 2-3 fois/an

▶ Dijon

ROLE

La BPI a pour missions :

- De rationaliser les différentes offres de financement aux entreprises sous forme d'un guichet unique dans chaque région.
- De formuler un avis sur les modalités d'exercice de ses missions au niveau régional et sur la cohérence de ses orientations stratégiques avec la stratégie régionale de développement économique.
- De rédiger annuellement un rapport public présentant la mise en œuvre concrète, par territoire, des orientations nationales.

COMPOSITION

La BPI est présidée par le Président du Conseil régional, en l'occurrence Marie-Guite DUFAY. Elle se compose de 25 membres :

- 2 représentants de l'Etat.
- 3 représentants du Conseil régional.
- 1 représentant de la Caisse des Dépôts.
- 4 représentants du CESER.
- 1 représentant de la CCIR.
- 1 représentant de la Chambre des Métiers et de l'Artisanat régionale.
- 4 personnes qualifiées.
- 1 représentant de l'ADEME.
- 5 représentants des syndicats de salariés.
- 3 représentants des organisations patronales (dont 1 MEDEF).